

## **Important !! Loi sur la protection des données et de la vie privée.**

Le 25 mai 2018 le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ou GDPR en anglais) abrogera la directive sur la protection des données à caractère personnel adoptée en 1995. C'est un nouveau règlement européen en matière de données personnelles des citoyens.

Chaque entreprise, association ou organisation qui possède des données sur des clients ou d'autres personnes doit expliquer dans une Déclaration Vie Privée ce qu'elle fait de ces données.

Ce nouveau règlement est écrit sur mesure pour les grandes firmes commerciales et les organisations importantes, mais elle concerne tout autant les petites entreprises comme notre asbl qui ne poursuit pas de but lucratif.

**Veillez lire ici la Déclaration Vie Privée de l'asbl FNCBOH (Fraternelle Nationale des Casques Bleus et Opérations Humanitaires).**

### **Déclaration Vie Privée de l'asbl FNCBOH.**

1. L'asbl FNCBOH collecte des données personnelles que vous nous avez communiquées par un formulaire signé de votre part.  
Ces données sont conservées pour pouvoir vous informer d'une part et pouvoir vous atteindre en rapport avec les activités que nous organisons, pour envoyer notre bulletin d'information (NEWS), pour la demande de cotisation, mais aussi pour la gestion. Les bulletins d'information (News) sont toujours envoyés en CCC (copie conforme cachée), en CCI (copie conforme invisible) ou par voie postale uniquement à votre nom.
2. La liste des contacts avec toutes les données ne peut être utilisée que par les administrateurs de l'asbl qui ont besoin de ces données, comme le Président, le trésorier, le secrétaire et leurs collaborateurs mandatés pour gérer l'administration des membres. Ces données ne sont pas communiquées à d'autres personnes.
3. Sur simple demande de votre part, nous pouvons vous communiquer par courriel ou lettre, les données qui vous concernent. Nous accèderons à votre demande si vous désirez que des modifications soient apportées à vos données.
4. Le chargeur des données qui contient les contacts est bien protégé avec un bon anti-virus. Ceci relève de la responsabilité du secrétaire.
5. La conservation des données dure aussi longtemps que la personne ou l'organisation ne fait pas opposition. Lors d'une opposition éventuelle, toutes les données du contact sont supprimées.
6. Pour devenir et rester membre de l'asbl FNCBOH, l'asbl doit pouvoir disposer des données reprises dans le bulletin d'inscription. Tous les membres devront être automatiquement d'accord que leurs données soient gardées par l'administration de l'asbl. Ils donnent cet accord indirectement en payant leur cotisation annuelle.

Pour le Conseil d'Administration  
Cornil Claude – Président

